

Management des organisations spécialité Management des collectivités territoriales et de leurs établissements publics

RNCP16489 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	310
Code(s) ROME	M1206, M1205, M1503, K1403, K1401
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Université d'Auvergne - Clermont-Ferrand 1

<http://www.u-clermont1.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Les diplômés peuvent :

Mettre en oeuvre, sous les directives des élus, les politiques déclinées par l'équipe municipale. Organiser les services de la commune, élaborer le budget et gérer les ressources humaines.

Appliquer et gérer, à partir des dispositifs législatifs et réglementaires, l'ensemble des processus de déroulement de carrière et de paie.

Repérer et analyser les besoins individuels et collectifs en formation, en cohérence avec la politique ressources humaines de la collectivité qu'il met en oeuvre et évalue.

Assurer ou collaborer à la préparation et l'exécution du budget et aux procédures budgétaires, à la gestion de la dette et des garanties d'emprunts, le suivi de la fiscalité et des ressources. Réaliser des analyses ou études financières et proposer des stratégies. Elaborer et alimenter les tableaux de bord financiers.

Piloter les services comptables des grandes collectivités. Superviser l'exécution des recettes et des dépenses. Assurer les relations avec les services comptables de l'Etat, la gestion comptable des marchés, les opérations comptables complexes. Participer à la procédure budgétaire. Optimiser la gestion de la trésorerie.

Procéder au repérage des missions, activités, prestations et moyens de la collectivité. Aider au pilotage interne et contrôle externe des satellites. Contribuer à l'évaluation et à la conception des procédures. Réaliser des études conjoncturelles d'aide à la décision stratégique et analyser des coûts.

Elaborer et mettre en oeuvre des projets d'aménagement à différentes échelles territoriales. Articuler les différentes problématiques qui coexistent sur le territoire. Aider la collectivité maître d'ouvrage à choisir le mode de réalisation. Organiser et coordonner l'action des différents partenaires. Veiller à la cohérence des projets des acteurs privés avec la politique urbaine de la collectivité

Conduire ou commander des études en matière de planification urbaine et d'aménagement à partir de données spatiales, sociales, économiques, environnementales et autres sur un territoire.

Instruire les demandes d'autorisations en matière d'urbanisme au regard des règles d'occupation des sols au sens du code de l'urbanisme. Procéder à la vérification et au contrôle de la conformité des constructions avec les autorisations délivrées par la collectivité.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Ces diplômés sont les collaborateurs capables de seconder efficacement les élus et les administrateurs. Ils peuvent exercer des fonctions transversales ou spécialisées dans les domaines de la gestion administrative, financière et comptable, ainsi que dans des domaines plus spécifiques : achat public, urbanisme.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Cette licence professionnelle a pour objectif de former rapidement des professionnels, possédant les savoirs et les savoir-faire, capables d'être immédiatement opérationnels dans les fonctions d'encadrement intermédiaire soit au sein d'organismes publics à gestion privée, soit au sein des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, soit au sein d'organismes privés intervenant dans la sphère publique, qu'il s'agisse à titre d'exemple de sociétés d'économie mixte locales ou d'associations.

Le diplômé de la licence professionnelle « Management des collectivités territoriales et de leurs établissements publics » a des compétences très larges dans les domaines du pilotage, management et gestion des services publics.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le diplômé peut prétendre aux emplois suivants :

Directeur des affaires générales,
Secrétaire de mairie en milieu rural
Conseiller juridique
Responsable gestion budgétaire et financière
Comptable
Assistant comptable et budgétaire
Contrôleur de gestion
Responsable des marchés et des achats
Chargé de la gestion administrative du personnel
Chargé du recrutement
Chargé de l'emploi et des compétences
Responsable de l'emploi et de la formation professionnelle
Chargé de communication
Chargé d'études d'urbanisme et d'aménagement urbain
Instructeur des autorisations d'occupation des sols
Responsables des marchés et des achats

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 462 €

Familles professionnelles (FAP)	L1X60 — Employés de la comptabilité · tension 4/5 (Élevée) L2X61 — Agents administratifs · tension 1/5 (Très faible) L4X80 — Techniciens des services administratifs · tension 4/5 (Élevée) L4X81 — Techniciens et agents de maîtrise des services financiers ou comptables · tension 5/5 (Très élevée) L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) · tension 3/5 (Modérée) L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	56 398
Jugés difficiles à recruter	31 %
Emplois saisonniers	8 %
Familles professionnelles (FAP)	L1X60 — Employés de la comptabilité L2X61 — Agents administratifs L4X80 — Techniciens des services administratifs L4X81 — Techniciens et agents de maîtrise des services financiers ou comptables L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Personnes ayant contribué aux enseignements

COMPOSITION DU JURY — VAE

Accès par la commission VAP ou par le jury de VAE (Décret du 19 août 2013)

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/16489/>